

SE-UNSA MARNE

Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53 51@se-unsas.org

<http://sections.se-unsas.org/51/>



Vos contacts au Se-UNSA :

Aline GEERAERTS **06 14 25 31 19**
Jean-Michel ALAVOINE **06 14 25 30 61**
Benoît FOLB **06 14 25 29 64**

Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents.

Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre j'adhère →
<http://sections.se-unsas.org/51/spip.php?article6>

Flash infos du 15 mars 2013

Pour une meilleure lisibilité et l'affichage, ce flash est en téléchargement sur notre site <http://sections.se-unsas.org/51/spip.php?article722>

1. **Cadrage ministériel des temps partiels sur les 4,5 jours : une usine à gaz !**
2. **Dernière RIS le 13 mars / permanences mouvement**
3. **Rythmes : fiches conseils du SE-UNSA / pilotage départemental**
4. **Formation continue**
5. **Résultats des mutations inter départementales**
6. **Procédures de détachement 2013**
7. **Santé et sécurité au travail : le travail de terrain des CHSCT a commencé**



1. Cadrage ministériel des temps partiels sur les 4,5 jours : une usine à gaz !

Le ministère a enfin rendu sa copie sur son cadrage des temps partiels en ce qui concerne les PE fonctionnant sur des écoles à 4 jours et demi.

Un soulagement, sur le temps partiel à 80% qui est réaffirmé comme possible.

Pour le reste, nous verrons ce qu'il en est de la circulaire départementale. La date butoir du 31 mars, habituelle, pour les demandes de temps partiel sera sans doute repoussée.

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=70728

Vous pouvez constater que les exemples proposés sont loin d'aider à la compréhension et de faciliter le système ! Des quotités alambiquées pourraient voir le jour suivant la libération du nombre de demi-journées. Quid des collègues déjà sur une quotité en tacite reconduction qui seront sur une organisation à 4,5 jours ?

Semaine à 4,5 jours dans quelles communes? Merci de votre participation. <http://sections.se-unsas.org/51/spip.php?article683>

Consultation sur Reims prévue le 20 mars, Epervain et Cormontreuil n'ont pas donné encore leur choix



2. Réunion d'Info syndicale « Rythmes et mouvement »

Se préinscrire à la réunion du mercredi 20 mars, à l'école élémentaire Ruisselet de Reims >
https://docs.google.com/forms/d/1y9At-7XB4IO-17Mm14zO2R3Rv-345_rQ1tAUH_jAx8Y/viewform

Permanences mouvement jusqu'au 21 mars (voir notre brochure)

> <http://sections.se-unsas.org/51/spip.php?article705>

3. Rythmes : fiches conseils du SE-UNSA / pilotage départemental

Les fiches du SE-UNSA sont ici > <http://www.se-unsas.org/spip.php?article5454>

Le SE-UNSA a obtenu qu'un pilotage départemental soit mis en place. Première réunion dans le Marne le 9 avril. La journée de solidarité sera elle consacrée à la mise en place des projets pour l'an prochain (organisation à 4,5 jours et/ou APC)

La Loi de Refondation de l'Ecole est en discussion au Parlement : L'Assemblée nationale a voté dans la nuit de jeudi à vendredi l'article 1er du projet de loi sur la refondation de l'Ecole définissant les grandes orientations du texte et programmant la création de 60.000 postes sur le quinquennat. Cet article d'une trentaine de pages, qui prend la forme d'un rapport annexé au projet de loi, présente les principaux objectifs de la politique éducative, dont des objectifs chiffrés sur l'élévation du niveau des élèves. Il programme aussi la création des 60.000 postes promis par François Hollande, dont 54.000 pour le seul ministère de l'Education nationale.

4. Formation continue : Nous avons demandé à ce que les collègues à 80 % qui doivent effectuer des remplacements sur des classes sur 7 semaines en mai-juin soient prévenus le plus rapidement possible du calendrier et de la classe support. Il nous a été répondu qu'au niveau du calendrier, la date de démarrage du remplacement est connue des collègues et que le support le serait lui en avril (travail par circonscription).

Nous n'en sommes pas sûrs !

Pour le **plan de formation 2013/2014**, tant d'incertitudes dues au recrutement des futurs stagiaires, des emplois avenir-professeurs subsistent et empêchent toute visibilité et projet.

5. Résultats des mutations inter départementales : résultats amers et sévères

<http://www.se-unsa.org/spip.php?article5539>

25 entrants dans la Marne et 18 sortants sur 72 demandes) : 25% de satisfaits seulement. Le ministère finira t-il par nous écouter ? Comment ignorer les situations personnelles difficiles du fait d'une séparation des conjoints et l'éclatement de la cellule familiale ?

Les demandes d'ineat –exeat sont seront reçues jusqu'au 26 avril. Contactez-nous.



6. mobilité professionnelle : procédures de détachement 2013

La mobilité professionnelle doit pouvoir être choisie et conçue comme une possibilité d'évolution de carrière. Le SE-Unsa défend toutes les demandes de mobilité des personnels.

Concernant le détachement de fonctionnaire de catégorie A, la circulaire pour les demandes de détachement dans les corps des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation des premier et second degrés est parue au BO n° 10

du 7 mars 2013.

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=67245

La suite sur le site du SE-UNSA <http://www.se-unsa.org/spip.php?article5540>



7. Santé et sécurité au travail : le travail de terrain des CHSCT a commencé

Les Comités Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail académique et départementaux se sont réunis dernièrement. Après de multiples discussions dues au cadrage de leurs missions et l'articulations entre les échelons académiques et départemental, le travail de terrain a commencé.

- **Des enquêtes dans des établissements, suite à accident de travail, conditions de travail exécrables (harcèlement ...)** ont eu lieu : Collège Perrot d'Ablancourt à Chalons, Les Lombards à Troyes, Lycée Vauban à Givet. Nous avons demandé d'autres visites sur des sites où la situation nous apparaît grave, nous attendons l'accord du recteur. Nous bataillons ferme pour les obtenir.
- **Des visites simples pour étudier les conditions de travail** des personnels sont programmées dans les semaines et mois à venir. Nous avons privilégié un éventail de type d'établissements et d'écoles. (lycées, collèges, grosse école rurale, école maternelle, EREA, service de circonscription d'IEN... Bien évidemment, les personnels seront avertis de la visite.

Rappel : Ce qui est dit aux membres des CHSCT reste confidentiel, et n'est pas étalé sur la place publique.

Ces visites font l'objet de rapports et de préconisations au recteur ou à la DASEN, par les membres des CHSCT. Nous verrons comment notre employeur suit nos préconisations et quel suivi est donné à ces enquêtes.

- Suite à la décision de mettre en place **des visites médicale de travail en utilisant des procédures de télé-médecine**, des membres du CHSCT ont visité le « cabinet médical en télé-médecine » à l'Usine Axon câbles de Montmirail. En effet, une expérimentation a été décidée dans notre académie. Nous avons posé toutes questions utiles quant à la sécurisation des données, la et l'adaptation à la situation des postes de travail dans l'éducation nationale.

L'Unsa Education, reste vigilante sur ce projet, mais, des visites médicales vont enfin pouvoir se mettre en place. Nous partons de zéro. Les personnels qui voudront voir en présentiel le médecin de prévention pourront le faire (mais nous manquons de médecins de prévention, comme de médecins du travail en général). L'intérêt est que tous les personnel auront un dossier médical personnel de sa santé au travail. Des données statistiques (anonymées) par poste de travail, catégorie d'âges... pourront facilement être extraites pour servir à un plan de prévention « santé au travail ». Les personnels de catégories fragiles seront vues en présentiel.

C'est un projet ambitieux. Pour le moment, nous n'avons pas de visibilité sur des dates de mise en place. Notre académie serait la première sur ce type de projet, coordonné avec l'unité hospitalière de médecine du travail du professeur Deschamps de Reims.

Le CHSCT a demandé **qu'une bonne information sur ses missions et les procédures soit faite auprès de chaque personnel** : vous devriez avoir reçu avec vos fiches de paie une notice explicative. Conservez-la.

Des affiches ont été prévues pour chaque établissement et école.

Le SE-UNSA a fait depuis longtemps de la santé au travail une de ses revendications premières.

Vous trouverez des informations sur le site du SE-UNSA Marne et en particulier des fiches pratiques « santé au travail » >
<http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?rubrique55>

N'oubliez pas que vous avez dans chaque école ou établissement le registre « **hygiène et sécurité au travail** », mais également le registre « **danger grave et imminent** », qui sont garants de la traçabilité de la situation que vous estimez grave et que vous y consignez. N'oubliez pas d'avertir un membre du CHSCT (Aline Geeraerts, Jean-Michel Alavoine pour l'UNSA enseignants)



Pouvoir d'achat et emploi dans la Fonction Publique :

Avez-vous signé la pétition intersyndicale ?

- <http://site-syndicat.org/petition/index.php?petition=11>